



Cession des voies privées à la commune

Par **Fraisse**, le **23/02/2012** à **16:41**

Bonjour,rnrnUne association syndicale peut-elle imposer à une commune de reprendre ses voies privées ou cette commune peut-elle refuser ? rnrnCordialement, rnM. FRAISSE.

Par **Tisuisse**, le **23/02/2012** à **19:41**

Bonjour,rnrnVoyez un avocat spécialisé dans le droit administratif et le droit immobilier. Sauf erreur de ma part, il existe un article dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article qui transfère aux communes, de plein droit, après le 10^e anniversaire de l'installation dans du dernier colotis du lotissement, les voies desservant le lotissement. Exception à cet article : les colotis s'opposent à ce transfert et veulent rester voies privées.

Par **Fraisse**, le **23/02/2012** à **22:28**

Bonsoir,rnVoilà en fait le débat posé, les colotis du lotissement où j'habite voudraient céder les voies privées à la commune. Celle-ci n'est pas d'accord et ne veut pas en entendre parler. Peut-on l'obliger à reprendre ces voies ? Si oui par quel moyen ? Merci pour votre réponse et bonne soirée.rnCordialement,rnM. FRAISSE.